

Sécurité routière piétons et 2 roues

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

tous les travailleurs handicapés d'ESAT concernés par la problématique.

Durée

2 jours

Organisme de formation

☛ ANTIDOT

Lieux & dates

☛ Groupe 1

Maubeuge

Les 13 & 14 mai 2019

☛ Groupe 2

Lille

Les 15 & 16 mai 2019

☛ Groupe 3

Beauvais

Les 3 & 4 juin 2019

☛ Groupe 4

Soissons

Les 5 & 6 juin 2019

☛ Groupe 5

Abbeville

Les 9 & 10 sep. 2019

☛ Groupe 6

Péronne

Les 11 & 12 sep. 2019

☛ Groupe 7

Calais

Les 14 & 15 oct. 2019

☛ Groupe 8

Lens

Les 16 & 17 oct. 2019

Interlocuteur Opcos Santé

ANTUNES Marie-Laure

marie-laure.antunes@unifaf.fr

03 28 82 01 04

Contexte

L'insertion sociale et professionnelle d'un individu est étroitement liée à ses capacités à s'insérer dans l'espace routier. Savoir être piéton, cycliste, cyclomoteur et apprendre à gérer seul et en sécurité ses déplacements est pour beaucoup de travailleurs handicapés la seule manière d'accéder à l'autonomie. Ce besoin d'autonomie se traduit fréquemment par un désir d'indépendance dans les moyens de déplacement.

Ainsi les professionnels d'ESAT deviennent de plus en plus des usagers de la route dans le même temps où le risque routier constitue la première cause d'accident du travail.

Les travailleurs handicapés d'ESAT se déplacent pour venir au travail, ainsi que sur leur lieu de travail. Quelque soit le mode de déplacement, il existe des règles à respecter pour ne pas se mettre en danger et ne pas mettre en danger les autres. Par ailleurs, pour être davantage autonomes dans leurs déplacements, il leur faut connaître certaines règles, techniques et astuces.

Quel que soit le mode de transport choisi par le travailleur handicapé et selon ses capacités, il devra acquérir un minimum de savoir pour se déplacer sans risque en tant qu'usager de la route.

L'environnement routier est devenu un espace social qu'il faut savoir utiliser et partager tout en mettant en œuvre des stratégies permettant de ne pas se trouver en situation à risques.

Objectifs

- ☛ Connaître les différentes signalisations de base spécifiques au piéton et aux 2 roues
- ☛ Pouvoir se déplacer à pieds, en vélo, en cyclomoteur en toute sécurité et en respectant les règles du Code de la route
- ☛ Se repérer sur un plan, savoir rechercher un itinéraire (utilisation des outils informatiques)
- ☛ Connaître les différents moyens de transport en commun et utiliser les titres adéquats
- ☛ Identifier les risques lors des déplacements
- ☛ Que faire en cas d'accident ?
- ☛ Que faire quand on est perdu ou en cas de situation inattendue (panne, intempéries ...)
- ☛ Connaître les risques routiers, comprendre leurs conséquences, les prévenir
- ☛ Connaître les règles fondamentales de la sécurité routière

La difficulté en lecture / écriture des travailleurs handicapés sera pris en compte.

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

Jour 1 :Analyse de la pratique de chacun en matière de déplacement

Apprendre à se déplacer avec les transports en commun

- Apprendre à lire un plan et à trouver une adresse
- Apprendre à se diriger et à se repérer : Symboles, indications visuelles
- Comment définir son itinéraire
- Savoir se renseigner sur son trajet ou déplacement

Apprendre à se déplacer en tant que piéton

- Savoir se situer dans ses usages de la route
- Comprendre et s'approprier les règles de sécurité routière
- Apprendre à identifier les risques

Jour 2 :

Apprendre à se déplacer en tant que conducteur 2 roues

- Savoir se situer dans ses usages de la route
- Comprendre et s'approprier les règles de sécurité routière
- Apprendre à identifier les risques

Approfondissement des connaissances en matière de sécurité et de prévention routière

- L'impact des produits psycho actifs
- La fatigue et le sommeil
- Le véhicule : vérification et entretien courant
- Que faire en cas d'accident ?
- Protéger, alerter, secourir

A savoir

Tous les supports, y compris les convocations de stage, à destination des travailleurs seront écrits en facile à lire et à écrire.